



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

ARIANEO
NICE (06)

Justificatif de maîtrise foncière



TABLE DES MATIERES

I. Rappel du contexte	3
II. Justificatifs de la maîtrise foncière	5

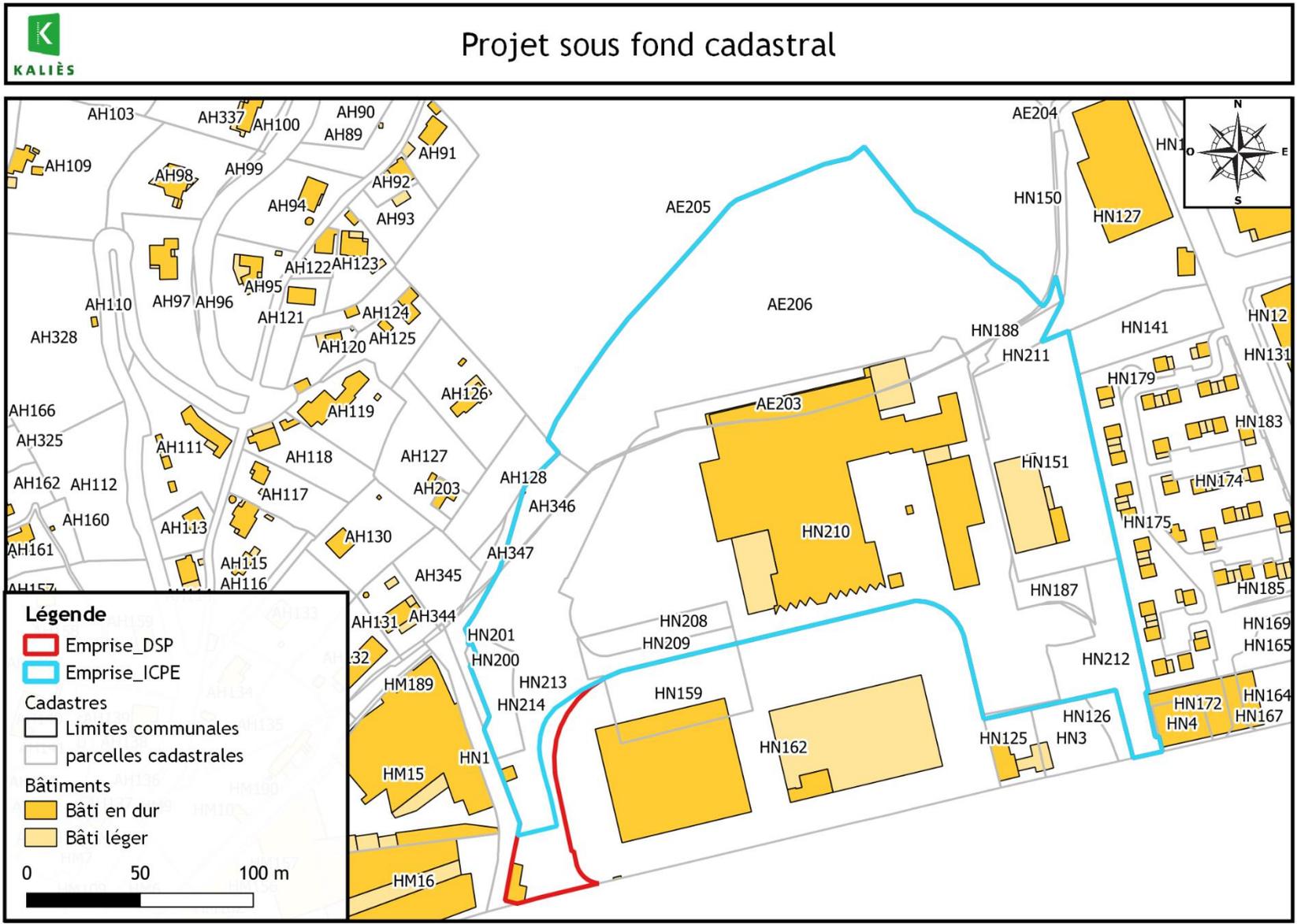
I. RAPPEL DU CONTEXTE

Pour mémoire, les références cadastrales du site sont présentées dans le tableau ci-dessous, avec les données en termes de maîtrise foncière.

Commune d'implantation	Code postal	Préfixe de la parcelle	Section de la parcelle	Numéro de parcelle	Superficie de la parcelle en m ²	Emprise du projet sur la parcelle en m ²	Maîtrise foncière
Saint-André-de-la-Roche	6114	0	AE	203	1744	1744	Métropole Nice Côte d'Azur
Saint-André-de-la-Roche	6114	0	AE	206	13491	13422	Métropole Nice Côte d'Azur
Saint-André-de-la-Roche	6114	0	AH	346	905	632	Métropole Nice Côte d'Azur
Nice	6088	0	HN	151	4450	4450	Métropole Nice Côte d'Azur
Nice	6088	0	HN	187	492	492	Métropole Nice Côte d'Azur
Nice	6088	0	HN	188	363	363	Métropole Nice Côte d'Azur
Nice	6088	0	HN	208	695	695	Métropole Nice Côte d'Azur
Nice	6088	0	HN	209	570	570	Métropole Nice Côte d'Azur
Nice	6088	0	HN	210	18192	18192	Métropole Nice Côte d'Azur
Nice	6088	0	HN	211	216	216	Métropole Nice Côte d'Azur
Nice	6088	0	HN	212	1948	1948	Métropole Nice Côte d'Azur
Nice	6088	0	HN	213	5069	3907	Métropole Nice Côte d'Azur
Nice	6088	0	HN	214	766	766	Métropole Nice Côte d'Azur

L'exploitant dispose de l'intégralité de la maîtrise foncière des parcelles concernées. Le plan parcellaire du site est présenté ci-après, de même que les justificatifs de la maîtrise foncière.

A noter : A l'issue des travaux de modernisation du site, ARIANEO sollicitera une réduction de l'emprise du site afin de restituer à la Métropole de Nice Côte d'Azur une partie (0,35 ha) des parcelles n° 210, 187 et 212 de la section HN de la commune de Nice.



II. JUSTIFICATIFS DE LA MAITRISE FONCIERE

Cf. Courrier Métropole Nice Côte d'Azur du 23 septembre 2021

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

ARIANEO
A l'attention de Jean-Marc CORNILLOU
Directeur
33 boulevard de l'Ariane
06300 NICE

Nice, le 23 SEP. 2021

Objet : Exploitation du Centre de Valorisation de l'Ariane

PJ : Annexe 2 au contrat de concession

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la concession de service public portant sur l'exploitation du centre de valorisation de l'Ariane ayant pris effet le 12 septembre 2021, la Métropole Nice Côte d'Azur a mis à disposition de son concessionnaire le périmètre d'exploitation défini à l'annexe 2 du contrat (voir PJ).

La société Arianéo, attributaire de ce nouveau contrat, est à ce titre autorisée à être domiciliée sur ledit périmètre dont l'adresse est la suivante :

- 33 boulevard de l'Ariane
06 300 NICE

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueux hommages.

**Le Directeur de la régie à autonomie financière
pour la gestion des déchets ménagers et assimilés**



Jean-François ASCAS

Commune de NICE

Section : HN

Commune de SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE

Section : AH, AE

PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/2000

Dossier n°: 19_153

Plan n°: HN19153M

Dressé le : 10/12/2019

Modifié le : 03/03/2020

Dessinateur : AS - GG

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE VALORISATION

Annexe 2 - plan du périmètre

LEGENDE

Emprise foncière mise à disposition pendant la durée du contrat:

Surface du foncier: S = 13491 m² issue de AE n°202 (53120 m²), S = 628 m² issue de AH n°129 (1952 m²),
S = 16293 m² issue de HN n°210 (18192 m²), S = 481 m² issue de HN n°187 (492 m²), AE n°203 (1744 m²),
HN n°211 (216 m²), HN n°188 (363 m²), HN n°151 (4450 m²), HN n°208 (695 m²), HN n°209 (570 m²),
HN n°213 (5069 m²), HN n°214 (766 m²), S = 343 m² issue de HN n°212 (1948 m²)

S_{Tot.} =
45109 m²

Emprise foncière mise à disposition pendant la réalisation des travaux:

Surface du foncier: S = 1960 m² issue de HN n°210 (18192 m²), S = 11 m² issue de HN n°187 (492 m²),
S = 1612 m² issue de HN n°212 (1948 m²)

S_{Tot.} =
3583 m²

N° Parcelle cadastrale

[AB] Section cadastrale

Application du parcellaire cadastral sans consultation des titres ni avis des voisins. Le cadastre, document principalement à usage fiscal, ne confère pas un droit de propriété et les énonciations qu'il procure aux usagers constituent pour eux de simples renseignements. Ainsi, les limites cadastrales représentées à titre de simple information fiscale, n'offrent aucune garantie juridique (seul un bornage contradictoire le permet) et aucune garantie de précision graphique.

PLAN DE SITUATION - IGN - 1/25000

